

LA DÉESSE DE LA LIBERTÉ A NOTRE-DAME (FÊTE DU 20 BRUMAIRE AN II) ⁽¹⁾

On a répété à satiété que, le 20 brumaire an II, dans la fête fameuse qui eut lieu à Notre-Dame de Paris, trois jours après l'abdication solennelle de évêque Gobel et de ses vicaires, une actrice de l'Opéra avait représenté la déesse de la Raison. On n'est pas d'accord sur le nom de cette actrice; selon les uns, ce fut mademoiselle Maillard selon les autres, mademoiselle Aubry.

Il faut dire que, si cette légende a trouvé créance auprès de presque tous les historiens (2), c'est que le texte du procès-verbal de la Convention semble lui donner raison. Par une erreur singulière, en effet, ce procès-verbal appelle *déesse de la Raison* la jolie actrice, «chef-d'œuvre de la nature», qui, vêtue d'un manteau bleu et coiffée d'un bonnet rouge, fut invitée à prendre place à côté du président. Mais comment cette erreur a-t-elle pu s'introduire dans un document, officiel? Parce que l'autour du procès-verbal - c'est Frécine, comme le montre l'écriture de la minute conservée aux Archives - n'a guère fait que copier et amplifier le compte-rendu du *Moniteur* (la comparaison des deux textes met ce point hors de doute); et c'est là, dans la relation plus ou moins fantaisiste d'un journaliste, qu'il a puisé cette appellation inexacte, contredite par tous les documents contemporains, les comptes-rendus des autres journaux (*Journal de la Montagne, Père Duchesne, Révolutions de Paris, etc.*), le procès-verbal de la séance du département du 17 brumaire, et les arrêtés de la commune.

J'ai montré ailleurs (Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention, t. II, 1894) que la fête du 20 brumaire fut une *fête de la Liberté*; que l'hymne qui y fut chanté, paroles de Marie-Joseph Chénier, musique de Gossec, est un *Hymne à la Liberté* et que la divinité qui y figura, dans une allégorie selon le goût du temps, était une *déesse de la Liberté*. On me permettra, avant d'aborder le point spécial qui fait l'objet de la présente étude, de rappeler ici quelques-uns des détails que j'avais donnés à ce propos.

Un arrêté du département de Paris, pris vers la fin du *premier mois* ou au commencement du *second*, avant qu'on put prévoir l'irrésistible poussée du mouvement d'opinion qui allait amener une «déprêtrisation» presque générale, avait ordonné que le 20 brumaire il serait célébré une fête en l'honneur de la Liberté dans le jardin du Palais-Egalité (le ci-devant Palais-Royal) une statue de la Liberté devait y être élevée. Chénier composa à cette occasion quelques strophes, et Gossec les mit en musique: et il fut convenu que, pendant la fête, les musiciens de la garde nationale donneraient un concert dans la salle du Lycée des Arts, construite dans le jardin, et que cet hymne y serait exécuté.

Or, depuis quelque temps Gossec, l'infatigable compositeur, et Sarrette, l'entrepreneur commandant du corps de musique de la garde nationale, avaient formé le projet de faire ériger en établissement national l'école de musique instrumentale créée par un arrêté du Conseil général de la commune de Paris du 9 juin 1792, école qui comptait cent vingts élèves, présentés par les soixante bataillons de la garde nationale parisienne. Gossec et Sarrette surent intéresser à ce projet le Conseil général de la

(1) Cette étude a été retouchée sur un point, pour tenir compte d'une observation de M. Julien Tiersot publiée dans un livre qui a paru en 1908.

(2) Parmi les exceptions, il faut citer notamment M. Aulard qui, dans son livre si abondamment documenté *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, a rompu avec la routine traditionnelle, et a restitué à l'artiste de la cérémonie de Notre-Dame son caractère véritable de *déesse de la Liberté*.

commune; sans difficulté il accéda à la demande contenue dans une pétition que lui présentèrent, le 14 brumaire, les *citoyens artistes des sections armées de Paris, tendante à ce que le Conseil nommât une députation pour accompagner ces dits artistes à la Convention à l'effet de demander que l'établissement de la musique de la force armée de Paris devint un établissement national*; et il fut convenu qu'on se rendrait à la Convention le dix-huitième jour de brumaire.

Au jour fixé, les musiciens et leurs élèves, conduits par la députation du Conseil général, se présentèrent à la barre de l'assemblée. Ils exécutèrent d'abord une marche guerrière, *qui excita le plus vif enthousiasme*; puis Baudrais, officier municipal, annonça que les artistes avaient à présenter une pétition appuyée par la commune. Sarrette donna lecture de la pétition, qui sollicitait la création d'un *Institut national de musique* (3). Le représentant Chénier, à qui sa qualité de «parolier» habituel de Gossec et des autres compositeurs républicains semblait donner un titre pour traiter les questions touchant à la musique, demanda que cette création fût décrétée séance tenante, et sa proposition fut votée. Ensuite Sarrette, reprenant la parole, annonça que les musiciens allaient exécuter *l'hymne composée par Chénier et mise en musique par le Tyrtée de la Révolution, le citoyen Gossec* (4). L'hymne souleva les applaudissements des représentants et des tribunes. Les élèves, à leur tour, demandèrent et obtinrent la permission de donner un échantillon de leurs talents ils jouèrent une symphonie et le *Ça ira*. Puis la Convention, ce concert terminé, reprit son ordre du jour.

Cet hymne de Chénier que la Convention avait entendu avec complaisance, le procès-verbal ne nous dit pas ce que c'était, ni *le Moniteur*, ni *le Journal des débats et des décrets*. Un seul périodique, *le Journal de la Montagne*, a songé à l'apprendre à ses lecteurs: *Les artistes, écrit-il, ont ensuite exécuté divers morceaux, entre autres L'Hymne à la Liberté, paroles de Chénier, musique de Gossec. L'Hymne à la Liberté, c'est précisément celui qui avait été composé pour la fête du 20 brumaire. La Convention en a donc eu la primeur, ce détail montre bien que, dans la pensée de ses auteurs, cet hymne n'était point une sorte d'antienne destinée à trouver place dans une liturgie républicaine, mais tout simplement une cantate patriotique, de même nature que le Chant du 14 juillet et, plus tard, le Chant des Victoires ou le Chant du Départ.*

A ce moment, les artistes de la garde nationale savaient déjà qu'en exécution d'un nouvel arrêté du département de Paris, pris la veille, la fête fixée au decadi suivant serait célébrée, non plus au Palais-Royal, mais sous les voûtes de Notre-Dame, et qu'elle aurait le caractère d'une grande manifestation anti-catholique. Un événement considérable venait en effet d'avoir lieu. Le 17 brumaire, à une heure de l'après-midi, l'évêque Gobel et ses vicaires s'étaient présentés au Conseil général du département, assemblé extraordinairement et assisté d'une députation de la commune de Paris, ainsi que d'une députation du département de la Nièvre; et là ils avaient déclaré que, *soumis à la voix de la philosophie, à la volonté du peuple français qui ne permet plus aucune religion dominante, ils venaient abjurer le caractère de prêtre, et déposer leurs lettres de prêtrise dans le sanctuaire des lois*. Le Conseil avait pris acte du décret rendu le 16 par la Convention, portant que *les citoyens ont la faculté d'adopter le culte qui leur convient, et de supprimer les cérémonies religieuses qui leur déplaisent*. Puis, usant aussitôt du droit que lui accordait ce décret, le département avait décidé qu'une *fête patriotique* serait célébrée dans la ci-devant église métropolitaine, le decadi 20 brumaire, à dix heures du matin, que les musiciens de l'Opéra y participeraient que ceux de la garde nationale, qui devaient jouer ce jour-là au Lycée des Arts, seraient invités à changer leur destination et à se réunir à Notre-Dame. Le Conseil général du département, accompagné de la députation de la commune et de celle du département de la Nièvre, se rendit, ensuite, à deux heures, à la Convention pour lui présenter *le citoyen Gobel et les patriotes qui avaient suivi son exemple*.

Le soir du 17 brumaire, le Conseil général de la commune, réuni en séance ordinaire, reçut communication officielle de l'arrêté du département, et, s'y associant, il décida qu'une statue de la Liberté serait élevée dans la ci-devant église métropolitaine (*Moniteur*).

La Feuille du salut public et *le Journal de la Montagne* ne mentionnent pas l'arrêté du département; à

(3) Le texte authentique de cette pétition a été publié pour la première fois au tome III des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention*, p. 627.

(4) *Moniteur*.

lire leurs relations de la séance de la commune (conçues en termes Identiques), il semblerait que l'initiative de cette fête appartint à celle-ci (5):

Il devait se célébrer décadî prochain une fête en l'honneur de la Liberté, et cette fête devait avoir lieu au ci-devant Palais-Royal; le Conseil arrête qu'elle aura lieu le même jour dans l'église métropolitaine; arrête, en outre, que tous les musiciens de la garde nationale y chanteront des hymnes patriotiques (6), et que la statue de la Liberté y sera élevée en place de celle de la ci-devant Sainte-Vierge, impudemment appelée la mère du Sauveur.

Le maire, Pache, avait écrit d'urgence aux administrateurs des travaux publics pour les informer que *décadî prochain la fête de la Liberté et de la Raison (7) sera célébrée dans la ci-devant église de ~otre-Dame*. Il ajoutait: *Je ne doute pas que le secrétaire du département ne s'empresse de vous faire passer l'arrêté; cependant, j'ai cru devoir vous en prévenir, afin que vous puissiez faire d'avance les dispositions (8).*

Avertis dans la journée du 18, les artistes de la musique de la garde nationale, ou, pour leur donner le nom que le décret de la Convention les autorisait désormais à prendre, les musiciens de l'*Institut national*, firent auprès de la commune une démarche assez singulière: ils sollicitèrent du Conseil général l'octroi de bonnets rouges, distinction que le Conseil accordait à ceux qui l'avaient par leur civisme. Les artistes de l'Opéra, de leur côté, remercièrent pour l'invitation qui leur avait été adressée. On lit ce qui suit dans le compte-rendu de la séance de la commune du 18 au soir:

Sur la demande des citoyens composant le corps de musique de la force armée parisienne, le Conseil général arrête qu'il leur sera donné à chacun un bonnet rouge, en témoignage du patriotisme qu'ils ont toujours montré (9).

Les artistes de l'Opéra remercient le Conseil de l'invitation qui leur a été faite de participer à la fête de la Raison qui doit avoir lieu le jour de la seconde décade, dans la ci-devant église métropolitaine, où l'on offrira à la Liberté les restes des préjugés du fanatisme (10).

La seule relation un peu complète que l'on possède de la fête du 20 brumaire est celle des *Révolutions de Paris*, attribuée à Momoro, qui, à ce moment, était président par intérim du département. Quoiqu'elle soit bien connue, je demande la permission d'en reproduire les passages essentiels; il importe, pour la clarté de ce qui va suivre, de les remettre sous les yeux du lecteur:

Pour célébrer ce triomphe de la raison, le département et la commune de Paris statuèrent qu'il y aurait, le décadî suivant, une fête patriotique dans la ci-devant église métropolitaine. Un peuple immense s'y rendit. On y avait élevé un temple d'une architecture simple, majestueuse, sur la façade duquel on

(5) En réalité, cette initiative fut prise de concert par le département et la commune, puisqu'une députation de la commune, composée du maire, du procureur, du secrétaire-greffier et de plusieurs officiers municipaux, avait assisté à la séance du Conseil général du département et avait participé à ses délibérations.

(6) Les musiciens de la garde nationale étaient des instrumentistes mais, dans certaines circonstances, ils devaient être assistés de choristes.

(7) On voit ici commencer à se produire la confusion entre les expressions de *fête de Liberté* et *fête de la Raison*, qui ira croissant, si bien qu'on finira par employer indifféremment l'une ou l'autre, suivant les préférences individuelles. Au département, le 17 brumaire, la fête n'est désignée par aucun nom, elle est simplement qualifiée de *fête patriotique*; à la commune, le même jour, on l'appelle la *fête de la Liberté* qui, au lieu d'être célébrée au Palais-Royal, doit se faire à Notre-Dame; le maire la nomme la *fête de la Liberté et de la Raison*; enfin, le lendemain 18, les artistes de l'Opéra, écrivant à la commune (voir ci-après), se serviront des mots de *fête de la Raison*, fête dans laquelle, ajoutent-ils, *on offrira à la Liberté les restes des préjugés du fanatisme*.

(8) Lettre autographe de Pache, analysée dans le *Calalogue d'une importante collection de documents autographes et historiques sur la Révolution française*, Paris. Charavay, 1862, p. 144.

(9) Cette distinction ayant été demandée par ceux qui l'obtinrent, il faut bien admettre que les membres de l'*Institut national de musique*, Gossec, Méhul, Lesueur, Catel, Jadin, Duvernoy, Devienne, Lefèvre, Ozi, etc., portèrent réellement le bonnet rouge qui leur avait été donné c'est donc la tête ornée de cette coiffure qu'ils figurèrent le surlendemain à la cérémonie de Notre-Dame.

(10) *Moniteur* du 20 brumaire an II.

lisait des mots: A la philosophie... Le temple sacré était élevé sur la cime d'une montagne. Une musique républicaine, placée au pied de la montagne, exécutait, en langue vulgaire, l'hymne que le peuple entendait d'autant mieux qu'il exprimait des vérités naturelles, et non des louanges mystiques et chimériques. Pendant cette musique majestueuse, on voyait deux rangées de jeunes filles, vêtues de blanc et couronnées de chêne, descendre et traverser la montagne, un flambeau à la main, puis remonter dans la même direction sur la montagne. La Liberté, représentée par une belle femme, sortait alors du temple de la philosophie, et venait sur un siège de verdure recevoir les hommages des républicains et des républicaines, qui chantaient un hymne en son honneur en lui tendant les bras. La Liberté descendait ensuite pour rentrer dans le temple, s'arrêtant avant d'y rentrer, et se tournant pour jeter encore un regard de bienfaisance sur ses amis. Aussitôt qu'elle fut rentrée, l'enthousiasme éclata par des chants d'allégresse, et par des serments de ne jamais cesser de lui être fidèles(11).

On sait que, la fête terminée, les autorités de Paris, suivies des figurants, des musiciens, et de la foule des citoyens, se rendirent en cortège à la Convention pour inviter l'assemblée à se transporter à Notre-Dame. La Convention céda au vœu populaire, et la cérémonie fut recommencée en sa présence.

Que signifiait cette cérémonie? Faut-il y voir un *culte*, le *culte de la Raison*, selon l'expression consacrée?

D'abord, la «belle femme» qui sort du temple de la Philosophie symbolise la Liberté, et non pas la Raison. En second lieu, le rédacteur des *Révolutions de Paris* insiste tout particulièrement sur ce point, qu'il faut se garder d'attribuer une personnalité à de pures conceptions de notre esprit:

L'on doit remarquer surtout cette attention que l'on eut à employer, pour représenter la liberté une femme vivante, et non point une statue (12). On voulut dès le premier instant, déshabituer les esprits de toute espèce d'idolâtrie et cette femme vivante, malgré tous les charmes qui l'embellissaient, ne pouvait être déifiée par les ignorants, comme l'eût été une statue de pierre. C'est une chose qu'il ne faut pas se lasser de dire au peuple: la liberté, la raison, la vérité ne sont que des êtres abstraits. Ce ne sont point là des dieux car, à proprement parler, ce sont des parties de nous-mêmes. La liberté n'est autre chose que notre volonté, qui a le pouvoir de se manifester et de se réaliser. La raison n'est autre chose que cette faculté, qui est en nous, de saisir la nature et le rapport des objets; et la vérité enfin n'est rien autre que la nature (13).

Néanmoins, on peut se demander s'il n'y avait pas, dans cette mise en scène, cette double théorie de jeunes filles vêtues de blanc, cette Liberté qui sortait du temple de la Philosophie, et qui, sur un siège de verdure, recevait les hommages de choristes des deux sexes, l'ébauche d'un rite nouveau, de la part de ces républicains qui avaient tant de peine à se défaire des anciennes tournures de langage, et qui, au moment même où ils recevaient l'abdication de l'évêque de Paris, ne croyaient pouvoir mieux exprimer la renonciation de tout un peuple à la religion catholique qu'en disant que cette religion allait faire place *au culte de la nature et de l'éternelle vérité?*

Eh bien, non. La cérémonie de Notre-Dame ne fut pas l'essai d'un rite républicain, ce ne fut pas même une cérémonie originale, imaginée expressément pour ce jour-la par les organisateurs de la fête. Ce fut on va se récrier, mais je donnerai la preuve de ce que j'avance ce fut tout bonnement la trentième ou quarantième représentation, mais cette fois dans le cadre grandiose d'une cathédrale gothique, d'une pièce lyrique déjà fort connue des Parisiens, l'*Offrande à la Liberté*, qui se jouait régulièrement à l'Opéra depuis plus d'un an, et que le département eut l'idée de transporter à l'église métropolitaine pour en faire le principal ornement de sa fête.

Comment un fait si curieux était-il resté jusqu'ici inaperçu des historiens? Comment personne n'avait-il pris garde à une circonstance qui modifie si fort le caractère et la portée de la manifestation du 20

(11) *Révolutions de Paris*, n°215.

(12) On a vu dans la séance de la commune du 17 brumaire, il avait d'abord été question d'élever dans la ci-devant église une statue de la Liberté en place la statue de la Vierge.

(13) C'est sans doute avec intention que le rédacteur des *Révolutions de Paris* dans son article, la *philosophie*, la *liberté*, la *nature*, sans employer de majuscules.

brumaire? Tout d'abord cela paraît si singulier que c'en est presque incroyable. A la réflexion, on s'en étonne moins; et, pour mon compte, je trouve la chose d'autant plus explicable que moi-même j'avais lu vingt fois le document qui m'a révélé la réalité, je l'avais copié tout entier de ma main, j'en avais extrait des passages pour les placer dans une étude sur la liberté des cultes (*Révolution française du 14 juin 1896, p.491 (14)*) avant de prendre garde au détail qui subitement, un jour, m'a frappé comme un trait de lumière.

Ce document n'est point inédit il est imprimé, et la plupart des historiens l'ont cité. C'est le *Procès-verbal de la séance du Conseil général du département de Paris, du 17 brumaire, l'an second de la République Française une et indivisible*; de l'imprimerie de Ballard, imprimeur du département de Paris, rue des Mathurins; in-4².

Ce procès-verbal raconte l'abdication de Gobel et de ses vicaires il donne tout le détail de ce qui s'est passé au cours de la séance. Puis il indique en ces termes les mesures prises pour fêter l'événement inouï qui venait d'avoir lieu!

Pour célébrer le triomphe que la Raison a remporté dans cette séance sur les préjugés de dix-huit siècles, le Conseil général arrête que les musiciens de l'Opéra sont invités à venir, décadi prochain, excécuter l'OFFRANDE A LA LIBERTÉ, devant l'image de cette Divinité des Français, dans l'édifice ci-devant dit l'Eglise métropolitaine; que l'administration des travaux et établissements publics de la municipalité fera toutes les dispositions convenables pour cette fête; qu'elle aura lieu à dix heures du matin; qu'elle sera annoncée au bruit du tambour et du canon; et que la députation du département de la Nièvre est invitée à y assister.

Et sur l'observation faite, que les musiciens de la garde nationale doivent se réunir, décadi prochain, au Lycée des Arts, pour y excécuter les plus rares morceaux de musique, le Conseil général arrête que ces citoyens seront invités à changer leur destination et à se réunir dans le lieu désigné pour la fête patriotique.

Le Conseil général nomme les citoyens Peyrard et Lemit, deux de ses membres, commissaires pour rédiger un projet de fêtes civiques à célébrer en l'honneur de la Liberté, dans le courant de chaque mois (16). Les artistes sont invités à leur communiquer leurs vues sur cet objet.

Qu'est-ce que cette *Offrande à la Liberté*, dont parle le procès-verbal, et que les musiciens de l'Opéra sont invités à venir excécuter à Notre-Dame?

L'*Offrande à la Liberté*, représentée pour la première fois à l'Opéra le 30 septembre 1792, était une *scène lyrique*, dont l'idée était venue à Gardel, maître de ballet de l'Opéra, et à Gossec, au moment du grand élan qui, en août et septembre 1792, fit courir à la frontière des milliers de volontaires. La circonstance qui lui donna naissance est racontée dans une note manuscrite signée *De la Barre* et datée de septembre 1833, qui se trouve dans un carton de la Bibliothèque nationale (17).

Les acteurs de l'Opéra, sortant de présenter une pétition à l'Assemblée législative (18) étaient allés dîner dans un restaurant à la porte Maillot, en compagnie de quelques musiciens, entre autres Gossec et Méhul, et de Gardel, maître de ballet à l'Opéra. Au dessert, les acteurs Lays et Chéron se mirent à chanter des airs patriotiques, ce qui attira bientôt la foule des promeneurs sous les fenêtres ouvertes. Un des spectateurs demanda à Lays et à Chéron de chanter la *Marseillaise* que venait d'apporter à

(14) Cette étude trouvera place dans le second volume de ces "*Etudes révolutionnaires*".

(15) Archives nationales, AD VIII, 16, liasse *Fêtes nationales*.

(16) Cette phrase montre bien qu'il s'agissait, à l'origine, dans la pensée des organisateurs de la fête du 20 brumaire, de créer des fêtes civiques, des *fêtes de la Liberté*, pour remplacer les fêtes de l'Eglise, et non d'inaugurer un *culte de la Raison*.

(17) Cette note a été signalée par M. Julien Tiersot et publiée par lui dans son livre *Rouget de Lisle, son oeuvre, sa vie* (Ch. Delagrave, 1892), p. 394.

(18) La note manuscrite parle de la Convention et non de l'Assemblée législative c'est une erreur, puisque la Convention tint sa première séance le 20 septembre 1792.

Paris, le 30 juillet, le bataillon des fédérés de Marseille, et qui était tout de suite devenue populaire. *“Lays et Chéron sortirent; on avança des tonneaux vides sur lesquels ils montèrent et chantèrent cette hymne. Quand ils en vinrent au couplet “Amour sacré de la patrie”, spontanément, tous les spectateurs se mirent à genoux et chapeau bas. Gardel dit à Gossec: “Il y a dans cette scène de quoi faire quelque chose pour l’Opéra”. Gossec répondit qu’il était à sa disposition, et qu’on n’avait qu’à lui faire un programme, ce qui fut exécuté sous le titre d’Offrande à la Liberté”.*

Le scénario de l’*Offrande à la Liberté* est des plus simples (19). «Le rideau se lève sans prélude instrumental, dit M. Julien Tiersot (20) et l’on voit accourir un citoyen (Lays), qui jette l’alarme au milieu d’une fête en s’écriant que la patrie est en danger. Il chante les couplets populaires à cette époque: *Veillons au salut de l’empire*. Pendant ce temps, la population s’attroupe, les jeunes gens s’encouragent mutuellement à défendre la Liberté,

Seule divinité que le Français révère,

et dont la statue est dressée au milieu de la scène et Lays alors attaque la *Marseillaise*. A chaque strophe le peuple lui répond par le cri *Aux armes!* Après le quatrième couplet, les chanteurs se retirent un instant, des enfants vêtus de blanc s’avancent autour de la statue de la Liberté, s’inclinent et brûlent des parfums devant elle. Dans le fond, de longs accords s’élèvent un chœur à cinq voix, accompagné *pianissimo* par l’orchestre, chante lentement, comme subjugué par la grandeur de l’inspiration:

*Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs! etc.*

Mais le chant est à peine achevé qu’un grand mouvement se produit des soldats, tout armés, se précipitent en brandissant leurs épées, le tocsin sonne, le tambour bat et le canon d’alarme retentit par trois fois. Aux armes, citoyens chante tout le peuple.

L’*Offrande à la Liberté* avait reçu du public un accueil enthousiaste, et on l’avait jouée nombre de fois. En brumaire an II, son succès était loin d’être épuisé les annonces du *Moniteur* nous la montrent figurant à l’affiche de l’Opéra pour le spectacle du 13 brumaire.

Ainsi le programme de la fête du 20 brumaire fut composé de deux numéros pour employer le terme technique dont aucun n’avait été spécialement préparé pour la circonstance: 1- une scène lyrique empruntée au répertoire de l’Opéra; 2- un hymne dont les paroles et la musique avaient été faites en vue d’une fête qui devait se célébrer au Palais-Royal, hymne dont une première audition avait eu lieu dans la séance de la Convention du 18 brumaire (21). Les deux numéros furent-ils fondus en un seul, et l’hymne de Chénier et Gossec remplaça-t-il cette fois, dans l’*Offrande à la Liberté*, les strophes de la *Marseillaise*? Nous n’en savons rien. L’arrêté du département de Paris dit formellement que *les musiciens de l’Opéra sont invités à venir exécuter l’Offrande à la Liberté*, - comme le fait remarquer M. Julien Tiersot (22), *l’Offrande à la Liberté sans la Marseillaise, ce n’est plus l’Offrande à la Liberté*. D’autre part, dans la description que nous ont transmise les *Révolutions de Paris*, il n’est pas question d’appel aux armes, de tocsin, de canon ni de soldats: le trait essentiel de l’*Offrande à la Liberté* a été conservé, il est vrai, la scène où défilent des figurants vêtus de blanc, enfants brûlant des parfums à l’Opéra, jeunes filles portant des flambeaux à Notre-Dame; mais l’hymne que chantent *les républicains et les républicaines* en l’honneur de la Liberté, *en lui tendant les bras* ce sont certainement les vers grandiloquents de Chénier: *Descend, ô Liberté, fille de la nature* (23)!

(19) La partition de Gossec a été gravée chez Imbault.

(20) Rouget de Lisle, *son oeuvre, sa vie*, p. 125.

(21) Il convient cependant de noter que les deux premières strophes de l’hymne, qui font allusion à la cérémonie de Notre-Dame, ont un caractère de circonstance elles ont dû être ajoutées par Chénier, entre le 18 et le 20 brumaire.

(22) Julien Tiersot, *Les fêtes et les chants de la Révolution française*, Paris, Hachette, 1908, p. 281.

(23) Il est officiellement constaté que l’hymne de Chénier fut chanté à la fête de Notre-Dame cet hymne est imprimé dans le procès-verbal de la séance de la Convention du 20 brumaire an II.

Quant à la question de savoir laquelle, de mademoiselle Maillard ou de mademoiselle Aubry, parut ce jour-là, devant la foule charmée en manteau bleu et en bonnet rouge, il y aurait eu un moyen très simple de la résoudre si, dans l'*Offrande à la Liberté* qu'on la jouait à l'Opéra, la déesse avait été représentée par une femme: il aurait suffi de fouiller les archives de l'Opéra pour y rechercher par quelle actrice était tenu ce rôle dans la seconde et la troisième décade de brumaire (24). Mais, comme on l'a vu, la Liberté, au théâtre, était figurée par une *statue*, non par une actrice; et la première idée des organisateurs de la fête, en transportant la scène lyrique à Notre-Dame, avait été d'élever dans l'église une statue de la Liberté qui remplacerait celle de la Vierge. Lorsqu'ils se ravisèrent, leur décision de représenter la Liberté par *une femme vivante*, et non par une *statue* de pierre, fut inspirée, ainsi que l'explique Momoro, par le désir d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une idolâtrie. La Liberté n'en resta pas moins un personnage muet; et la question de savoir qui représenta la déesse à Notre-Dame me semble tranchée par cette réflexion que, pour un rôle qui n'exigeait que des avantages plastiques, on dut s'adresser à une danseuse plutôt qu'à une cantatrice (25).

Quand la politique du Comité de salut public eut fait cesser les cérémonies célébrées successivement, jusqu'en germinal, dans diverses églises de Paris, à l'imitation de la fête de Notre-Dame, - cérémonies où l'on vit quelquefois une figurante représenter la Raison et non plus la Liberté, et qu'elle eut fait effacer l'inscription *Temple de la Raison* du fronton de ces édifices, l'hymne de Chénier et de Gossec fut vite désappris de ceux qui l'avaient chanté on le voua à l'oubli. J'ai essayé d'en retrouver la musique, mais sans y réussir; sans doute elle ne fut pas gravée; à la Bibliothèque nationale, les cartons qui contiennent la musique des hymnes et chantspatriotiques de la Révolution renferment tous les airs composés par Gossec sur des paroles de Chénier et d'autres poètes, excepté celui-là. Sur ma demande, M. Julien Tiersot, sous-bibliothécaire du Conservatoire national de musique, a bien voulu faire des recherches dans les manuscrits de Gossec il n'a rien trouvé non plus; il faut croire qu'on aura détruit même les parties manuscrites de l'hymne qui avait été associé à une fête dont le souvenir était proscrit.

Pourquoi l'*Offrande à la Liberté* ne fut-elle pas enveloppée dans cette réprobation? Je l'ignore. On continua de la jouer à l'Opéra, avec la *Marseillaise*, naturellement. Les annonces de spectacles du *Moniteur*, plusieurs fois en germinal et floréal, et jusqu'au 2 prairial an II, contiennent deux lignes ainsi conçues:

OPÉRA NATIONAL. Demain *Miltiade à Marathon*, opéra, et l'*Offrande à la Liberté* (26),
ou bien

OPÉRA NATIONAL. Aujourd'hui *Armide*, opéra en trois actes, précédé de l'*Offrande à la Liberté* (27).

L'*Offrande à la Liberté* fut reprise encore dans les années suivantes, jusqu'à la fin du régime du Directoire. La dernière représentation eut lieu le 20 floréal an VII, à l'époque de nos défaites en Allemagne et en Italie.

Collot d'Herbois fulmina le 25 floréal an II aux Jacobins contre *les Raisons mortelles et complaisantes qui avaient couru les rues avec les conspirateurs* (les hébertistes) on en voyait encore une, disait-il, *qui, sous une chemise de gaze, se produit sur je ne sais quel théâtre* (28), *avec du rouge et des mouches*. Et nul n'eut l'air de se rappeler que la gracieuse déesse de la Liberté, venue de l'Opéra, avait été le prototype séduisant et admiré de ce qui était devenu trop tôt, dans les promiscuités fâcheuses des carrefours, un simulacre ridicule, cette *Raison postiche* dont Collot avait pu dire *qu'il n'y avait qu'une épingle à détacher de sa draperie pour en faire la Débauche*.

James GUILLAUME.

(24) 1. Les deux dates les plus rapprochées du 20 brumaire, avant et après, auxquelles l'*Offrande à la Liberté* ait été jouée à l'Opéra sont, d'après les annonces du *Moniteur*, le 13 et le 24 brumaire.

(25) On sait que mademoiselle Maillard était une chanteuse, mademoiselle Aubry une danseuse.

(26) *Moniteur* du 7 floréal an II.

(27) *Moniteur* du 2 prairial an II.

(28) Les annonces de spectacles du *Moniteur* ne mentionnent pas de pièce dans laquelle, sur le vu du titre on puisse supposer que figurât une déesse Raison; je n'ai pu savoir à quel théâtre Collot faisait allusion.